

PLU, BRENNILIS - LISTE DES ZONAGES

ZONES URBAINES

UA centre urbain traditionnel

UC habitat de type individuel, pavillonnaire, isolé ou groupé

urbanisation discontinue, avec un recul faible à important par rapport à la voirie

UD habitat des hameaux

urbanisation dispersée et à l'alignement

UE zone réservée aux équipements d'intérêt collectif sportifs, scolaires, de loisirs, de culture...

emprises importantes, avec hauteurs et densités variables

Ui zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales

ZONES À URBANISER

1AU zone disposant des réseaux suffisants

2AU zone disposant de réseaux insuffisants

ZONES AGRICOLES

N zone naturelle ou forestière

zone naturelle réservée aux aménagements légers de loisir et de tourisme NA

UE zone réservée aux équipements d'intérêt collectif sportifs, scolaires, de loisirs, de culture...

ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES

AUc future zone UC

urbanisation possible avec schéma d'aménagement

urbanisation possible après modification ou révision du PLU

urbanisation en continu, à l'alignement

Ui zone réservée aux activités industrielles, artisanales et commerciales

emprises importantes, avec hauteurs et densités variables

UC habitat de type individuel, pavillonnaire, isolé ou groupé

urbanisation discontinue, avec un recul faible à important par rapport à la voirie

NH zone destinée aux constructions à extraire de la zone agricole

NN

AUe future zone UE

NS2z zone de périmètre B du captage d'eau potable du Rusquec

NE zone destinée aux équipements de la station d'épuration

UD

NT zone destinée aux équipements touristiques

Nzh zone humide

Ni zone réservée à l'exploitation de la carrière de Roz Pérez

site archéologique

habitat des hameaux

urbanisation dispersée et à l'alignement

Nz zone naturelle ou forestière au sein de la ZPPAU

NNz site archéologique au sein de la ZPPAU

Nzhz zone humide au sein de la ZPPAU

NNS2z site archéologique au sein de la ZPPAU et du périmètre B du captage d'eau potable du Rusquec

NHI zone destinée aux constructions à extraire de la zone agricole pour une activité touristique

AS1 zone agricole au sein du périmètre rapproché A de captage

A zone agricole

AS2 zone agricole au sein du périmètre rapproché B de captage